

Proposition de Contrat de gestion 2007 à l'agence

Sauf indication contraire, les données sont exprimées en milliers d'euros		2004	2005	2006	2006	Proposition
		réalisé	réalisé	Contrat	réalisé	OT en vue de la négociation
Engagement économique et financier de l'agence						
- surfaces à aménager						
* en forêt domaniale (en ha transmis)		18 177,00	8 124,00	10 490,00	111,00	22 208,00
* en forêt communale (en ha transmis)		7 178,00	642,00	8 500,00	8 409,00	5 407,00
* Total :		20 356,00	8 766,00	18 990,00	8 220,00	27 615,00
- vente de bois en forêt domaniale						
* volume (en m3)		70 102,00	81 138,00	78 000,00	85 308,00	72 000,00
* chiffre d'affaires (source D1.8 ou CR 5)		507,71	612,83	580,00	680,70	600,00
* Marge brute bois		507,71	612,83	580,00	680,70	600,00
- volume de bois vendu en forêt des collectivités (en m3)		52 547,00	65 810,00	50 000,00	53 120,00	53 000,00
- autres produits du domaine						
dont chasse		682,42	719,53	720,00	775,78	780,00
dont concessions				564,00	597,00	590,00
				158,00	177,00	190,00
- volumes de travaux :						
Tous travaux domaniaux		937,70	936,00	800,20	889,89	1 100,00
Dont Travaux non immobilisables		937,70	936,00	800,20	889,89	837,00
Dont Travaux immobilisables						463,00
Tous Travaux Montant de subventions		3,70	34,44		104,89	
Travaux touristiques (ex ETO 379) (charges directes de production)		66,33	121,51	65,00	30,94	42,00
Travaux touristiques (ex ETO 379) Montant de subventions		23,28	36,18	49,00	80,61	30,00
- activités conventionnelles						
* Concurrentiel client C chiffre d'affaires corrigé dont OET C ; Maîtrise d'œuvre C		336,26	373,24	420,00	307,80	480,00
				360,00	275,40	367,00
				40,00	32,50	63,00
* Concurrentiel client C Marge brute corrigée dont OET C ; Maîtrise d'œuvre C		119,89	111,35	170,00	122,99	180,00
				134,00	92,60	140,00
				36,00	30,30	50,00
* Concurrentiel client P hors Produits fabriqués et bracelets de chasse chiffre d'affaires corrigé dont OET P ; Maîtrise d'œuvre P Expertise P		716,91	892,19	760,00	618,20	820,00
				310,00	287,60	300,00
				200,00	120,20	55,00
				240,00	210,40	265,00
* Concurrentiel client P hors Produits fabriqués et bracelets de chasse Marge brute corrigée dont OET P ; Maîtrise d'œuvre P Expertise P		378,07	667,55	650,00	356,80	340,00
				140,00	58,50	105,00
				180,00	115,80	40,00
				230,00	182,50	195,00
* Produits fabriqués (ex-PTS et PCH) et bracelets de chasse chiffre d'affaires corrigé dont Atelier Gîtes/Retrouvance Autres Chasses dirigées et bracelets		407,77	418,44	645,00	399,90	640,00
				410,00	257,90	570,00
				60,00	85,30	65,00
				25,00	5,90	30,00
				50,00	70,80	75,00
* Produits fabriqués (ex-PTS et PCH) et bracelets de chasse Marge brute corrigée dont Atelier Gîtes/Retrouvance Autres Chasses dirigées et bracelets		142,10	101,46	190,00	99,90	160,00
				70,00	14,00	45,00
				47,00	28,50	45,00
				23,00	8,00	25,00
				40,00	41,40	45,00
* MIG spécifiques locales chiffre d'affaires corrigé dont Natura 2000 OET - RTM Réseau hydrique DFCL locale		46,10	427,95	400,00	382,10	450,00
				140,00	96,20	150,00
				220,00	232,00	250,00
				8,00	8,70	6,50
				32,00	13,20	41,50
* MIG spécifiques locales Marge brute corrigée dont Natura 2000 OET - RTM Réseau hydrique DFCL locale		6,01	228,66	180,00	90,20	200,00
				115,00	56,00	100,00
				35,00	20,00	59,50
				7,00	8,50	8,00
				23,00	12,80	32,50
* Total concurrentiel C + P y compris produits fabriqués et bracelets de chasse + MIG spécifiques locales						
* Chiffre d'affaires corrigé		1 605,04	2 111,01	2 115,00	1 878,19	2 950,00
* Marge brute		643,47	997,02	1 080,00	867,09	890,00
* Projets complexes (ex MIG France et Europe) Marge brute						
			-1,84	0,00	-45,94	24,00
* Total Marge brute C+ P+ MIG spécifiques locales + ETO + Projets complexes						
		600,42	995,83	1 064,00	871,44	992,00
* marge nette concurrentiel client C corrigée		-151,80	97,50	9,00	-40,79	20,00
* marge nette concurrentiel client P corrigée (avec p		-29,41	-21,69	45,00	-25,92	80,00
* valeur ajoutée sur le concurrentiel client C et P						1 382,00
* valeur ajoutée totale de l'agence (y compris sur produits internes)						3 098,00
- Convention nationale APFM						
* plafond de dépenses de charges de chantier					444,29	420,00
* plafond du forfait d'encadrement					60,24	61,20
Engagement sur les moyens, que l'Agence s'engage à ne pas dépasser						
- effectifs PEF en ETP (sauf transfert de temps entre services)		106,77	107,34	106,10	106,45	104,20
- frais généraux (alloué initial) hors POFet PAP		105,51	182,05	140,42	153,82	154,00
- POF et PAP lié au FGS		3,71	13,12			39,00
- Régime Forestier et AGF en forêt domaniale et communale		188,45	186,69	105,50	177,25	180,00
- investissements en matériels						
- ex MAT MPR		1,68	71,51	53,72	63,68	53,00
- ex MAT MCH		3,35	5,48	5,00	5,88	7,00
- ex MAT MVL		58,51	33,25	28,18	25,90	53,41
- MAT MBU		1,00	0,70	3,00	2,80	5,00
- II C hors opérations individuelles (ex II N)		31,18	26,71	24,20	47,08	26,25
- subventions attendues						20,00



CONTRAT DE GESTION 2006

ENTRE la direction territoriale X
ET l'agence de Y

*

Dans le cadre du contrat 2003/2006, l'ONF a pris des engagements auprès de l'Etat visant le redressement durable de l'établissement. L'efficacité commande que ces engagements soient déclinés au niveau opérationnel sous la forme de contrats annuels, portant engagement réciproque sur des objectifs, des moyens et les modalités d'évaluation des résultats.

Le contrat d'objectifs entre le directeur général et le directeur territorial de X a été signé le 30 avril 2003 pour le contrat 2003/2006. Entre 2003 et 2005, la région X a contribué au redressement des comptes de l'établissement.

Pour 2006, le contrat d'objectifs de la DT X a été signé le 9 mars 2006. Le présent contrat d'action comprend pour 2006 la participation attendue de l'agence aux engagements pris par le directeur territorial, reposant sur les cinq axes majeurs suivants:

- la révision des aménagements, prioritairement des forêts touchées par la tempête,
- la reconstitution des forêts détruites par la tempête de décembre 1999,
- la mobilisation et la commercialisation optimale des bois, dans le cadre des directives d'aménagement et de sylviculture,
- la consolidation des activités marchandes dans les forêts des collectivités et l'atteinte de l'équilibre économique,
- le développement des activités conventionnelles avec les clients publics et privés.

Ce contrat fixe l'implication de l'agence à la réalisation des objectifs stratégiques et plans d'action territoriaux et la traduit en engagements économiques chiffrés. Il expose également les enjeux propres à l'agence.

Le directeur d'agence décline explicitement les objectifs de son agence aux unités territoriales et spécialisées, en concluant des contrats d'actions, dont il rend compte au directeur territorial.

Le contrat 2006 s'inscrit dans la continuité de celui de 2005. Il est cohérent avec la recherche des progrès à obtenir d'ici 2006, fin du contrat 2003/2006. La situation actuelle de l'ONF conduit à la fois à un niveau élevé d'objectifs à atteindre et à une allocation de moyens déterminée au plus juste.

Le contrat engage l'agence sur des objectifs à la fois volontaristes et réalistes, représentant le minimum à atteindre. Il est vivement souhaitable que l'agence saisisse toute opportunité de dépasser ses objectifs pour contribuer, solidairement avec les autres agences, à conforter la réalisation des objectifs territoriaux. Les moyens DTE font l'objet d'une tranche conditionnelle de 400K€; toute réalisation dépassant les objectifs (recette de bois et conventions) est de nature à les débloquer.

Enfin, les objectifs de la région X et de l'agence sont cohérents avec les engagements de l'ONF en matière environnementale envers ses clients et du Programme Européen des Forêts Certifiées. Le système de management, redéfini par l'établissement en 2005, est en place.

Chaque agent, chaque service doit avoir connaissance des objectifs poursuivis, participer activement à leur réalisation, être à l'écoute des clients et partenaires, rapporter des affaires, se soucier de tout gain de productivité possible à son niveau.

Eléments de stratégie pour l'agence Y en 2005.

Aménagements :

L'élaboration des aménagements en 2005 a été, comme en 2004, à un niveau particulièrement bas : 1 766 ha pour les forêts communales pour un objectif de 2 160 ha pour les forêts domaniales et 4 440 ha pour les forêts communales.

Cette situation a pour origines:

- d'une part, l'arrivée d'un nouvel aménagiste fin 2004 qui a du être formé début 2005, et qui a bénéficié à partir de l'automne d'une décharge complète de service
- d'autre part, l'absence de productivité de plusieurs aménagistes

Le contrat 2006 tient compte du stock de données des années précédentes (aménagements en cours et non finalisés au 31 décembre 2005), de la fin de décharge de l'un des aménagistes et du recrutement d'un ingénieur aménagiste à compter de septembre 2006.

Bois :

L'objectif 2005 a été dépassé (+ 40 % en volume martelé et + 28 % en valeur).

Ce résultat a pu être obtenu par la dynamisation de la sylviculture du hêtre dans les parcelles inscrites à l'état d'assiette initial, la diminution de la rotation de certaines éclaircies et l'ajout de coupes de régénération, dont des régénérations de chêne en fin d'exercice.

L'objectif de base de l'agence est fixé ainsi qu'il suit :

- volume vendu : 73 100 m³
- Recette : 1 460 k€

En sus de cet objectif de base, l'agence devra contribuer à l'élaboration d'un contrat d'approvisionnement bois d'industrie (Hêtre) piloté par la direction territoriale, à hauteur de 8 000 m³ pour une recette escomptable de 80 k€.

Ces compléments d'offre et de recettes constitueront un objectif mutualisé au niveau de la direction territoriale.

L'agence cherchera à améliorer la présentation de son offre (lotissement) afin de rechercher une hausse du prix moyen de vente au-delà de l'hypothèse de base, à savoir +10% pour le Chêne et +5% pour les autres essences.

L'atteinte de cet objectif bois, qui inclut déjà, comme en 2005, la dynamisation de la sylviculture et la diminution de certaines rotations de coupes d'éclaircie, est subordonnée à la possibilité de marteler à l'automne pour vente en décembre de diverses coupes secondaires en FD de la Reine (fonction du développement des semis naturels).

Client C :

Le chiffre d'affaire 2005 s'est élevé à 834 000 euros (820 000 euros en 2004), inférieur de 186 000 euros par rapport au contrat. Cet écart provient principalement de l'exploitation en OET et de l'expertise.

Quant à la contribution à la marge, elle s'est élevée à 359 000 euros pour un objectif de 485 000 euros.

Pour 2006, l'objectif du contrat, en chiffre d'affaire, est équivalent à l'année précédente, mais inclut :

- une diminution de l'OET exploitation, les cours du bois ne permettant pas d'envisager à ce stade une augmentation de cette activité ;
- une diminution de l'expertise au regard des réceptions de subventions pouvant être envisagées ;
- une augmentation forte de l'OET sylviculture correspondant aux subventions de reconstitution accordées fin 2005.

La contribution à la marge tient compte de la ventilation du chiffre d'affaire entre les domaines d'activité.

Client P :

Le chiffre d'affaire 2005, hors PCH, s'est élevé à 714 000 euros (554 000 euros en 2004), inférieur de 269 000 euros par rapport au contrat qui affichait une progression extrêmement importante par rapport à l'année précédente alors qu'aucun changement de contexte notable n'était prévisible et que les moyens humains restaient identiques.

L'objectif 2006 inclut :

- le maintien, voire une progression de l'activité d'élagage (alors que 2005 a été une année particulièrement favorable avec la réalisation de 2 tranches annuelles sur le marché de la CUGN) ;
- le maintien de notre positionnement sur le Parc de Loisirs de Haye ;
- la poursuite de la progression enregistrée depuis quelques années sur la zone commerciale du Parc de Haye ;
- l'aboutissement des démarches de prospection en matière d'équipements d'accueil et de signalétique.

La valorisation des compétences respectives de l'agence et du bureau d'étude territorial demeure une nécessité.

Maintien de l'emploi ouvrier :

L'agence veillera au plein emploi des ouvriers forestiers, notamment par l'augmentation des travaux sylvicoles, le maintien des travaux d'exploitation en forêt communale, et la valorisation des compétences en matière d'élagage.

Ce plein emploi est tributaire cependant du montant des travaux dévolus à la sylviculture en forêt domaniale (dont les travaux non liés à la reconstitution), et des mises à disposition de personnels auprès d'agences d'autres départements, l'agence Y étant en sureffectif et aucun départ n'étant prévu.

Communication interne :

Le bilan du contrat 2005, le contrat 2006 et son suivi mensuel sont portés à la connaissance des responsables de service, US et UI à l'occasion des conseils d'agence. Les compte rendus de ces réunions sont désormais mis en ligne sur Intraforêt.

En outre, l'amélioration des relations entre l'US travaux et les UI reste une des priorités. L'implication de tous les personnels dans la recherche de travaux à réaliser en OBT en forêt communale via les programmes de travaux et les propositions de vente de bois façonnés, et la veille commerciale pour les autres clients sont une nécessité. Le renforcement de l'US par rapport à l'objectif cible 2006 initialement prévu, avec une amélioration de la répartition géographique des conducteurs, contribuera à cet objectif.

DONNEES CONTRACTUELLES POUR L'ANNEE 2006

Agence de Y

ELEMENTS FINANCIERS

	2 006	Rappel 2005
Marge brute des ventes de bois domaniaux	1 540	1 600 k€
pour un chiffre d'affaires de	1 540	2 100 k€
Autres produits du domaine (chasse, concessions...)	1 900	1 570 k€
Travaux courants (DTEP + DTET)	680	750 k€
incluant une tranche conditionnelle à l'initiateur de :		k€
Tranche exceptionnelle (travaux insubstituables) de		k€
Travaux de reconstitution (DIR)	720	877 k€
pour un montant de subventions de	945	k€
Activité conventionnelle et MIG subventionnées (cf. annexe 3)		
Produits (chiffres d'affaires et subventions)	1 800	2 017 k€
dont subventions pour travaux touristiques et MIG subventionnées	0	k€
Marge brute	590	846 k€
dont marge brute sur travaux touristiques et MIG subventionnées	0	k€
Marge nette s/C+P (yc s/trav. spécifiques et ch)	-5	16 k€
Frais généraux (hors soutien externe à la direction et masse salariale)	126	145 k€
Solde financier global (hors annulations de titres sur exercices antérieurs)	-420	79 k€

INVESTISSEMENTS

Moyens d'investissements (crédits de paiement 2006)	182,0	176,9 k€
dont matériels informatiques	26,5	k€
dont autres matériels (véhicules, production et bureau)	139,7	130,0 k€
dont immobilier : tranches fermes	16,0	k€
dont immobilier : tranche conditionnée aux cessons d'actifs	0,0	k€

ELEMENTS ECONOMIQUES

Volume de bois domaniaux vendus	81 100	85 000 m3
Surface aménagée en forêt (domaniale et communale, hors DRA & SRA)	11 547	6 600 ha
Fonctionnaires : part du temps en production sur le temps total passé (yc absences)	51,18%	55,30%
Effectifs fonctionnaires en ETP (yc assimilés et emplois traités nommés depuis le 01/01/2005)	79,0	110 ETP

W, le 29 mars 2007

Le directeur territorial

Le directeur d'agence,

Annexes : synthèses financière et économique, gestion de la forêt communale, activités conventionnelles

*Annexe n°1 : Gestion de la forêt communale
Agence de Y*

	2 006	<i>Rappel contrat 2005</i>
Surface gérée	35 590	35 490 ha
Surface aménagée	9 232	12 110 ha
Volumes de bois vendus	100 000	100 000 m ³
Travaux en forêt communale		
Prestations réalisées par l'ONF		
OEE, maîtrise d'œuvre ou expertise	1 000	1 000 k€
Chiffre d'affaires		
Marge brute	350	485 k€
Coût complet du régime forestier	2 463	2 263 k€
Coût à l'hectare	69,2	63,8 €/ha

*Annexe n°2 : Activités conventionnelles
Agence de Y*

	2 006	<i>Rappel contrat 2005</i>
Activité conventionnelle (chiffre d'affaires)		
<u>Conventions C</u>		
Chiffre d'affaires	1 000	1 020 k€
Marge brute	350	483 k€
Marge nette	-7	-2 k€
<u>Conventions P vc PCH et PTS externes</u>		
Chiffre d'affaires	790	813 k€
Marge brute	230	320 k€
Marge nette	1	-3 k€
<u>Conventions E locales</u>		
Chiffre d'affaires	10	32 k€
Marge brute	10	32 k€
Total conventionnel		
Chiffre d'affaires	1 800	2 005 k€
Marge brute	590	837 k€
Marge nette	-6	-10 k€
Travaux touristiques		
Subventions	0	13 k€
Marge brute	0	10 k€
MIG subventionnées		
<u>MIG France</u>		
Subventions	0	0 k€
Marge brute	0	0 k€
<u>MIG Europe</u>		
Subventions	0	0 k€
Marge brute	0	0 k€
Total MIG subventionnées		
Subventions	0	0 k€
Marge brute	0	0 k€
TOTAL CONVENTIONNEL ET MIG SUBVENTIONNEES		
<i>Produits</i>	1 800	2 017 k€
<i>Marge brute</i>	590	836 k€